



**Bonus long terme en numéraire du plan 2013 d'Arnaud Poupart-Lafarge
en tant que Chief Operating Officer
Décision du Conseil d'administration du 14 mars 2016**

**Éléments publiés en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-
MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration**

Plan de à long terme n°12 du 24 juillet 2013 : constat de la réalisation partielle des conditions de performance économique pour le bonus stratégique en numéraire

Le Conseil d'administration a pris acte du constat fait par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise de la réalisation partielle des conditions de performance économique donnant droit à une partie du bonus stratégique en numéraire du plan de rémunération à long terme attribué à certains salariés (dont Arnaud Poupart-Lafarge en sa qualité de Chief Operating Officer au moment de l'attribution).

En conséquence, le montant versé à Arnaud Poupart-Lafarge au titre du bonus stratégique long-terme en numéraire du plan 2013 est de 30 938 €, correspondant à 25% du maximal (123 750 €).
